Présidence : Mme Adélaïde **Tschanz**
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**
Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin**
Huissière : Mme Marlyse **Dutoit**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV n° 3 – Séance du 30 septembre 2026
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n° 16/10.2026 – Budget du service des finances communales pour l'an 2027
7. Préavis n° 17/10.2026 – Demande d'un crédit de CHF 625'000.- pour la rénovation du bâtiment situé à la rue du Vieux-Collège 3
8. Préavis n° 18/10.2026 – Adoption du projet de requalification des DP communaux 5 et 146 – chemin Le Cheminet (art. 13 LRou) – demande d'un crédit de CHF 2'057'000.- TTC pour le financement des travaux de requalification du Cheminet, de mise en séparatif et de réfection des équipements
9. Information des délégués au Conseil intercommunal Police Région Morges
10. Simples questions
11. Contre-appel

Mme Adélaïde **Tschanz, Présidente du Conseil**, ouvre la séance à 19h30.

1**) <u>Appel</u>**
Excusé·e·s : Mme Anna **Bauer**, M. Nicolas **Cottier**, Mme Jasmine **Gfeller**, M. Philipp **Langer**, Mme Christie **Piquerez**, Mme Valentine **Scala**, M. Xavier **Souid Mahrez**, Mme Danica **Sterjov**.
Absent :
57 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 29 voix.

———————————————————-

2) <u>Adoption de l'ordre du jour</u>
Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.
Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion**.** La parole n'est pas demandée.
La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

———————————————————-

3) <u>Adoption du PV nº 3 de la séance du 30 septembre 2026</u>

La Présidente relève que deux demandes de modification ont été transmise.
La première par M. Chevillat :
En en page 23, la phrase « Yves Chevillat salue le rapport de la **Commission des finances** qui porte sur tous les véhicules du SEEP par « *Yves Chevillat salue le rapport de la Commission **ad hoc** qui porte sur tous les véhicules du SEEP »*
Puis par M. Enderlin en page 24, la phrase « *il y avait une lettre d'intention **ou plutôt** de soutien au projet présenté par M. Michel Cornaz*," par « *il y avait une lettre d'intention **donc** de soutien au projet présenté, **signée** par M. Claude Cornaz*,"
Les modifications ont déjà été faites et le document corrigé est en ligne.
Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion.
La parole n'est pas demandée. La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.
Le PV n° 3 est accepté à la majorité.

———————————————————-

4) <u>Communications du Bureau</u>

Une seule communication pour ce soir : Olivia vous enverra un e-mail afin que vous lui transmettiez vos coordonnées bancaires pour le versement des jetons de présence du second semestre. Je remercie les nouveaux conseillers de lui répondre rapidement et pour les anciens de lui communiquer un éventuel changement.

———————————————————-

5) <u>Communications de la Municipalité</u>

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

———————————————————-

6) <u>Préavis n° 16/10.2026 – Budget du service des finances communales pour l'an 2027</u>

Le préavis est remis à la Commission des finances.

———————————————————-

7) <u>Préavis n° 17/10.2026 – Demande d'un crédit de CHF 625'000.- pour la rénovation du bâtiment situé à la rue du Vieux-Collège 3</u>

La commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau est composée de :

Didier **Franco**
Oriane **Wasser**
Lucille **Fazan**
Catherine **Blouzard**
Adriane **Sennwald**

<u>Suppléants :</u>
Ana **Bauer**
Jasmine **Gfeller**

———————————————————-

8) Préavis n° 18/10.2026 – Adoption du projet de requalification des DP communaux 5 et 146 – chemin Le Cheminet (art. 13 LRou) – demande d'un crédit de CHF 2'057'000.- TTC pour le financement des travaux de requalification du Cheminet, de mise en séparatif et de réfection des équipements

Le préavis est remis à la Commission des finances, ainsi qu'à la commission nommée sur proposition des groupes et du Bureau, qui est composée de :

Denis **Oggiano**
Frédéric **Berthoud**
Sophie **Rouquette Studer**
Natacha **Bruchez**
Lorella **Pfirter**

Suppléants :
David **Clénin**
Céline **Farine Roggo**

———————————————-

9) Information des délégués au Conseil intercommunal Police Région Morges

Mme Adélaïde **Tschanz** donne la parole à Mme Sylvie **Fuchs**.

« *Le budget de l'association Police Région Morges a été voté. En voici les principaux éléments pour 2027.*
Pour une population stable dans l'ensemble de la région, le budget est en augmentation tant pour les charges que pour les revenus.
Nous rappelons que les communes membres de l'association ont le choix des prestations qui leur conviennent. La commune de Morges est la seule qui dispose d'un mandat total de prestations, les communes de Saint-Prex, Préverenges, Lussy Tolochenaz et Buchillon ont un accord de mandat limité et font donc des demandes de prestations complémentaires à la PRM en fonction de leurs besoins.
La commune d'Allaman ne fait pas partie de l'association.
Les charges arrondies du budget 2027 seraient CHF de 17'460'000 et les revenus de CHF 8'243'000
La commune de Saint-Prex devrait donc régler en 2027 CHF 1'363'700 à la PRM
En comparaison (comptes 2025) La charge pour notre commune a été de CHF 1'152650
Il s'agirait donc d'une augmentation de près de 18 % sans changement du nombre d'habitants.
Le poste le plus important restant le personnel de police, nous constatons depuis plusieurs années l'augmentation du nombre d'employés de PRM. Il semble que tous les besoins en personnel soient désormais couverts en moyenne pour répondre aux besoins de sécurité de notre région.
Nous suivons depuis 2012 un indicateur important qui est le coût moyen par habitant dont l'engagement initial de PRM était de conserver ce chiffre en dessous de CHF 240.
Cela reste vrai pour toutes les communes sauf Morges qui affiche pour le budget 2027 une prévision de CHF 345.41. (Saint Prex CHF 230.27), toutefois les chiffres sont en forte augmentation pour toutes les communes.
Le coût moyen total passerait donc à CHF 285.33 en 2027
On peut considérer que les précédentes années ont vu une inflation importante dans tous les domaines, toutefois ce sujet préoccupe l'ensemble de la commission des finances et nous serons attentifs à ce point lors de la présentation des comptes par le Codir.
Je joins pour information le préavis du budget à ce document et je me tiens à votre disposition pour toute question. »

Denis **Oggiano** souhaite savoir quand le budget sera voté et s'il y a déjà un préavis de la Commission des finances de PRM sur ce préavis.

Sylvie **Fuchs** l'informe que le budget a déjà été voté. Elle rappelle qu'il y a quelques semaines, elle avait fait une intervention sur les comptes de PRM et son inquiétude à voir les indicateurs monter. Le budget a été présenté à la Commission des finances à la fin du mois d'août et voté au mois de septembre.

Denis **Oggiano** demande s'il serait possible d'avoir une projection des revenus et charges, ainsi qu'une explication de la progression des charges lors d'une autre intervention.

Sylvie **Fuchs** lui répond que pourquoi pas, tout en précisant que tous les préavis et décisions y relatives sont à disposition sur le site de PRM. Elle met également volontiers ses archives à disposition.

Yves **Chevillat** demande le nombre de représentants du Conseil au sein de PRM et le poids de notre commune au sein de cette association intercommunale.

Sylvie **Fuchs** relève que la Présidente du Conseil intercommunal PRM est issue de notre conseil. St-Prex a plusieurs représentants au sein du CI, et Mme Gäumann siège au Comité de direction de PRM. Elle fait pour sa part partie de la Commission des finances et de gestion, qui intervient dans des séances de présentation ou de préparation du budget. Dans ce contexte, elle relève qu'elle et la Présidente ont beaucoup insisté sur le nombre d'employés qui est passé d'une soixantaine de personnes à une centaine au cours des dix dernières années. Le poste le plus élevé du budget est la partie personnel. Il faut savoir que les polices se font un peu concurrence ce qui fait monter les salaires. La problématique de formation des équipes de police est importante, parce qu'on forme un policier en deux ans. Ce sont des employés particuliers. Cela étant, le Comité de direction de PRM est informé que l'augmentation des chiffres n'est pas appréciée. Il y a eu un changement de Commandant, le Cmdt Stauffer est en fonction depuis quelques mois et elles ont l'impression d'être écoutées, ce qui n'était pas le cas avant.

Anouck **Gäumann** relève que St-Prex est la 6ème commune au sein de PRM, elle dispose par conséquent d'une voix sur sept parce que Morges a deux représentants au CODIR. St-Prex ne maîtrise pas cette police intercommunale. Par rapport aux coûts, elle rejoint Mme Fuchs en ce sens que l'augmentation est trop importante et le nouveau CODIR en est conscient. Elle souhaite qu'à l'avenir, toute progression soit justifiée, dès lors qu'en EPT, la PRM est bien dotée. Il est vrai que cette police coûte cher, mais c'est un besoin essentiel. Ils vont néanmoins devoir aussi se serrer la ceinture.

———————————————-

10) Simples questions

La Présidente ouvre la discussion.

Sophie **Rouquette Studer** a été interpellée par un citoyen au sujet du réseau de vélos électriques Lime qui a été étendu sur près de 27 communes dont l'agglomération de Morges (de Lutry à Tolochenaz). Est-ce que notre commune a été abordée pour faire partie de ce réseau, le cas échéant est-ce que la Municipalité a un intérêt à rejoindre ce réseau ? Actuellement nous avons des vélos électriques pourvus par SEFA. Cela étant l'avantage de bénéficier d'un réseau plus large serait de pouvoir passer facilement d'une commune à l'autre.

Stéphane **Porzi** expose que la Municipalité a été approchée par Lime mais n'a pas encore pris de décision en raison de la présence de SEFA. Il concède que ce n'est pas tout à fait le même service et que la réflexion sur Lime doit se faire, dans la mesure où nous nous situons au cœur de son réseau.

Yves **Chevillat** relève que lors d'un récent CC, il y a eu une information selon laquelle les travaux de la RC1 allaient commencer, puis peu de temps après une autre information selon laquelle ils seraient retardés. Qu'en est-il ?

Stéphane **Porzi** expose que la Municipalité n'a pas plus d'informations, le canton ne communique pas. Il semblerait qu'il y ait un problème avec le prestataire qui refuse de faire ces travaux à ce prix-là. La Municipalité ne peut pas communiquer autre chose que ce que vous avez vu dans la presse.

Denis **Oggiano** évoque la dernière séance, après laquelle les conseillers sont sortis de la salle avec un certain flou concernant l'avenir de la parcelle Vetropack et plus précisément de savoir auprès de qui se trouve la compétence pour en modifier l'affectation. Il souhaite savoir si une mise à jour à ce sujet est possible.

Stéphane **Porzi** lui indique que la parcelle Vetropack occupe toutes leurs semaines. Il y a des allers-retours entre le canton et les différents services (ARCAM, Région Morges) qui sont impliqués dans la façon de voir cette parcelle. La Municipalité a dû donner sa vision, le propriétaire également, et tout est entre les mains du Canton. Désormais, la Municipalité doit tenter d'ouvrir la porte pour une mixité. Dernièrement, la DGIP est intervenue et a noté différents bâtiments. Tout le site a obtenu la note 1, donc il est classé comme « site industriel d'importance nationale ». Cela implique que tout ce qui va être fait sur cette parcelle passe entre les mains du Canton. Il va donc falloir renégocier avec le propriétaire, ce qui prend du temps. Une séance est prévue avec les trois représentants des dicastères du Canton. La Municipalité espère toutefois pouvoir présenter au Conseil la vision qu'elle définira avec le propriétaire. Cela prend du temps.

Frédéric **Berthoud** relève qu'il y a des fois des soucis avec le GPS. A la sortie de St-Prex au feu de la Scierie en direction d'Etoy, le GPS indique toujours une limitation à 70 km/h, de même que GoogleMaps. Est-il possible de modifier cela, car il y a parfois des agents de PRM avec le laser. Il ignore ce qui se passe si une personne se fait flasher au-dessus de la limite alors que le GPS indique une vitesse autorisée trop élevée.
Stéphane **Porzi** lui répond que la Municipalité va se renseigner.
Adélaïde **Tschanz** l'informe que c'est toujours la signalisation routière qui fait foi, peu importe ce que le GPS indique.
Marc-Antoine **Siegwart** s'interroge sur ce qu'il advient de la Commission consultative des parkings.
Stéphane **Porzi** répond que la Municiplité est à bout touchant et qu'en début d'année 2027, elle fera une proposition au Conseil à cet égard.
La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

11) <u>Contre-appel</u>.
La séance est levée à 20h07.

La Présidente	La Secrétaire
Adélaïde Tschanz	Olivia Sahin-Cajuste